



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1) La BOURSE BROCANTE est organisée pour faire connaître le Musée de l'Art Photographique et offrir un lieu de rencontre et de convivialité aux photographes professionnels, amateurs et amoureux de la photographie.
- 2) Les exposants s'engagent à être présents pour le montage à 8h30 pour organiser leur stand, et jusqu'au démontage à 17h, afin d'accueillir et renseigner les visiteurs.
- 3) Les tables et emplacements seront attribués dans l'ordre chronologique de réception des dossiers d'inscriptions complets.
- 4) Les responsables du Musée ne peuvent être tenus pour responsables, même en cas de force majeure, pour les matériels et œuvres photographiques exposées.
- 5) L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant ou visiteur qui, selon son avis, troublerait l'ordre ou la moralité, ceci sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.
- 6) La demande d'inscription de chaque participant à la présente manifestation implique une mise en conformité avec les dispositions au commerce et à la fiscalité.
- 7) Les exposants s'engagent à se conformer à la réglementation en ce qui concerne la sécurité.